

L'AFFAIRE VIGUEUR

Toute montée de la réaction s'accompagne toujours d'attaques plus ou moins directes contre toutes les entreprises d'éducation émancipatrice.

En 1934, l'Action Républicaine de Dreux publiait un article élogieux à 100 % sur les réalisations pédagogiques, à base d'imprimerie, de notre ami Vigueur.

En 1951, Vigueur fait soi-disant scandale dans son village comme dans le département. Pensez donc : « il a trouvé le moyen de se faire donner des notes merveilleuses parce qu'on n'avait que ce moyen de lui donner la possibilité de concourir pour les postes d'avancement ». Et, naturellement, on l'accuse de « faire copier ses tracts communistes par les enfants et de les faire ensuite coller sur tous les murs de la ville ».

Le coup est désormais classique : des hommes politiques influents veulent, pour des raisons exclusivement politiques, se débarrasser de Vigueur. On fait agir illégalement le Conseil municipal. L'Inspecteur d'Académie, qui mettait naguère au bas d'un rapport de Vigueur : **mes félicitations**, fait enquêter. Les laïques et les syndicalistes se remuent pour la défense de l'accusé. L'affaire ne va pas assez vite : maire et conseillers fomentent une grève scolaire qui détache une dizaine d'absences sur 31 inscrits.

Le maire et quelques conseillers vont dans les familles pour les assurer « qu'en cas de grève, les allocations seraient quand même versées ». Ils interdisent au libraire de livrer les commandes de rentrée. Ils diffament dans les journaux, à tel point que Vigueur poursuit en justice.

Après avoir repris sa classe à Saint-Lubin, malgré des attaques extrêmement violentes de dernière heure, Vigueur est maintenant en congé de maladie. Mais les menaces déguisées ou non subsistent.

Nous protestons de toutes nos forces contre cette réédition de l'affaire de Saint-Paul et contre l'intrusion de la réaction dans le travail administratif et pédagogique des éducateurs.

Nous vous demandons d'adhérer au Comité de Défense de Vigueur (Ecrire : Vigueur, instituteur à St-Lubin-des-Joncherets, Eure-et-Loir). Envoyez vos protestations à l'Inspecteur académique d'Eure-et-Loir, à Chartres, en demandant, avec la liberté des méthodes d'enseignement, la liberté d'expression pour les maîtres qui sont aussi des citoyens.

C. FREINET.

Pétition des parents d'élèves

Les parents d'élèves soussignés, dont les enfants fréquentent l'école dirigée par M. Vigueur, à St-Lubin :

PROTESTENT contre la délibération du Conseil Municipal de juillet 1951 (au moment même où M. et Mme Vigueur faisaient à nouveau acte de conciliation à sens unique en participant effectivement à la fête des prix).

Protestent énergiquement contre la manière dont a été menée cette pétition qui a mis plusieurs mois à aboutir (au prix de quelles pressions et de quelle mauvaïse foi) puisqu'elle a été lancée le 17 juin 1951, le jour des élections législatives, et affirment au contraire que :

1) Si l'on en veut à M. Vigueur pour des motifs (bassement) politiques et pour d'autres raisons sordides :

Il n'a jamais fait de politique à l'école pas plus qu'il n'a parlé contre la religion (il n'a jamais heurté les conceptions religieuses des élèves, pas plus qu'il n'a brimé les enfants de chœur) ;

2) Qu'il a fait plusieurs fêtes scolaires très réussies dans le seul but de recréer les enfants et de leur procurer les ressources nécessaires aux 2 voyages réalisés en 1950 et 1951 ;

3) Qu'il a été attaqué sur le plan de ces fêtes post-scolaires en rendant hommage à deux précurseurs disparus :

Léo Lagrange (socialiste) et Marc Sangnier (catholique) qu'il avait tous deux bien connus ;

4) Qu'il avait été attaqué sur le plan de ses Méthodes Scolaires (méthodes actives, imprimerie, enquêtes, reportages, encouragées pourtant par les Inspecteurs) bien qu'il ait pris la précaution de donner quand même quelques leçons et devoirs du soir, malgré ce qui a été dit et écrit ;

5) Ainsi que pour la marche de la Coopérative Scolaire très prospère et qui a fourni à l'école ce que lui refusait la municipalité ;

6) Ladite municipalité aurait mieux fait d'effectuer certains travaux à l'école de garçons (qui n'a été ni repeinte ni même lavée sur les murs) ainsi qu'à la Cantine des garçons qui est malpropre et sans conditions d'hygiène ;

7) Que la tenue des élèves et leur politesse n'a fait que s'améliorer depuis deux ans (pas de bagarres dans la cour de l'école comme précédemment). Pas un seul accident — même léger — dans la cour en deux années... Voilà pour la discipline ;

8) Affirment enfin qu'il n'a jamais maltraité les élèves qui l'aiment beaucoup et qui restent souvent (et gratuitement) après les heures de classe pour travailler volontairement. (M. l'Inspecteur primaire a été à même de le constater à plusieurs reprises).

Pourquoi n'a-t-il pas signalé ce fait important et probant dans son rapport ?

Et qui demandent que M. et Mme Vigueur restent à St-Lubin.

Suivent plus de 40 signatures de parents d'élèves.